

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION – Mise à jour : Juillet 2026

Article 1 – Champ d’application

Les présentes conditions s’appliquent à toutes les prestations de formation réalisées par EFFICASH. Toute commande implique l’acceptation sans réserve des présentes conditions.

Article 2 – Commande et prix

Les prestations sont décrites dans l’offre ou la convention de formation et ses annexes. Les prix sont indiqués hors taxes. La commande est définitive à réception de l’offre ou de la convention signée par le Client.

Article 3 – Facturation et paiement

Les factures sont émises selon les modalités prévues dans la convention ou le devis. Le règlement est exigible à 30 jours nets date de facture, par virement bancaire. En cas de retard de paiement, des pénalités seront appliquées au taux légal en vigueur majoré de 10 points, ainsi qu’une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément à la loi. EFFICASH se réserve le droit de suspendre les prestations en cas de non-paiement. En cas de recouvrement contentieux, une indemnité forfaitaire de 15 % du montant TTC dû (minimum 150 €) pourra être demandée, en sus des sommes dues.

Article 4 – Subrogation et tiers financeur (OPCO, CPF, autres organismes)

Le Client est seul responsable de ses démarches auprès de tout organisme tiers financeur (OPCO, CPF, France Travail, etc.).

En cas de demande de subrogation, le Client doit fournir à EFFICASH l’accord de prise en charge écrit ainsi que toutes les informations de facturation au plus tard 10 jours calendaires avant le début de la formation.

À défaut, EFFICASH pourra refuser la subrogation et facturer directement le Client. Même en cas de subrogation acceptée, le Client reste entièrement responsable du paiement de la formation.

Si l’organisme tiers ne règle pas la facture dans un délai de 30 jours à compter de son émission, EFFICASH pourra refacturer immédiatement le Client, qui s’engage à régler sous 10 jours. En cas de rejet de prise en charge ou de dossier incomplet imputable au Client, des frais administratifs forfaitaires de 150 € HT seront facturés. Aucun litige entre le Client et l’organisme financeur ne peut suspendre l’obligation de paiement du Client envers EFFICASH.

Article 5 – Annulation ou report

Toute demande d’annulation ou de report de la formation par le Client doit être notifiée par écrit. En cas d’annulation moins de dix (10) jours calendaires avant le début de la formation, une indemnité forfaitaire de 200 € HT sera due à EFFICASH. En outre, les frais de transport, d’hébergement, de restauration ou, plus généralement, les frais de déplacement engagés par EFFICASH pour les besoins de la formation et qui ne peuvent être remboursés par les prestataires concernés resteront à la charge du Client. Ils seront refacturés sur présentation des justificatifs, quelle que soit la date d’annulation. En cas de réalisation partielle de la formation, seules les prestations effectivement réalisées seront facturées, ainsi que, le cas échéant, les frais engagés conformément au présent article. En cas d’annulation de la formation à l’initiative d’EFFICASH, les sommes déjà versées par le Client au titre de la prestation non réalisée lui seront intégralement remboursées, sauf cas de force majeure.

Article 6 – Réclamations

Toute réclamation est formulée par écrit dans les 20 jours suivant la fin de la prestation, à l’adresse : gregoire.favre-verand@efficash.fr.

Article 7 – Données personnelles

EFFICASH traite les données personnelles conformément au RGPD. Le Client dispose d’un droit d’accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant : gregoire.favre-verand@efficash.fr.

Article 8 – Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée. À défaut, les tribunaux compétents de Vienne dans l’Isère seront seuls compétents.

Article 9 - Clause RGPD – Protection des données personnelles

EFFICASH s’engage à respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi Informatique et Libertés.

Les données personnelles collectées auprès du Client et, le cas échéant, des participants aux formations sont traitées uniquement pour les besoins de la gestion administrative, commerciale et pédagogique des prestations de formation (inscriptions, convocations, suivi des présences, facturation, obligations légales et réglementaires, qualité et amélioration des services).

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l’exécution des prestations et au respect des obligations légales et réglementaires. Elles sont destinées uniquement aux services internes d’EFFICASH et, le cas échéant, à ses sous-traitants dûment habilités, dans le strict cadre de leurs missions et dans le respect de la confidentialité et de la sécurité des données. Aucun transfert de données personnelles hors de l’Union européenne n’est réalisé sans garanties appropriées au sens du RGPD.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne concernée dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, de limitation, d’opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés en contactant : gregoire.favre-verand@efficash.fr. Toute personne concernée dispose également du droit d’introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés).